

Pandémie grippale

Dernières nouvelles

L'automne arrive et avec lui le très attendu virus de la grippe H1N1 qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Sans vouloir être alarmiste, il vous est vivement conseillé de mettre en place dès maintenant des mesures de prévention. Le but est de permettre à toutes les entreprises de bien fonctionner malgré l'épidémie et de limiter l'absentéisme.

Sans vouloir à tout prix prohiber les « bisous », nous vous rappelons les mesures préconisées :

- Mettre en place un plan de continuité d'activité afin de limiter les effets de l'absentéisme ;
- Fournir au personnel de quoi limiter le risque de contamination : solution hydro-alcoolique ou savon liquide, essuie-mains et mouchoirs en papier à jeter après usage dans des sacs plastiques. Si nécessaire, des masques de protection FFP2 ou des masques chirurgicaux ;
- Renforcer le nettoyage des locaux (poignées de portes, souris et claviers...)
- Etre vigilant sur l'état de santé des salariés, notamment les femmes enceintes et les personnes fragiles ;
- Informer le personnel au moyen de supports mis à disposition sur les sites internet dédiés à la grippe.

Pour toute question sur le sujet de la grippe, nous vous recommandons le site <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/grippe-A-H1N1/informations-grand-public/grand-public.html>

Les masques de protection : il en existe deux types

Le masque chirurgical « anti-projections » : plutôt réservé à la personne malade, il permet d'éviter la contamination de l'entourage. Rappelons que le virus se dissémine du fait de la toux, de l'éternuement ou simplement en parlant si l'interlocuteur est proche (1 mètre).

Le masque de protection FFP2 : Il protège pendant 4 heures contre l'inhalation de particules infectantes. Pour être efficace, il faut apprendre à le mettre correctement. Cet équipement de protection est à utiliser en priorité par les salariés en contact fréquent avec le public et pour des activités reconnues comme « stratégiques ». L'achat et la distribution de ces masques relève de la responsabilité de l'employeur.

Des listes de fournisseurs d'équipements de protection sont téléchargeables depuis notre site www.stsa.fr à la page Prévention > Risque biologique ou sur le site du Ministère <http://www.sante-sports.gouv.fr> (Taper « appareil protection respiratoire » ou « masques médicaux » dans leur moteur de recherche et accéder à la page « Risques infectieux en milieu de soins : masques médicaux et appareils de protection respiratoire jetables : quel matériel choisir ? »).

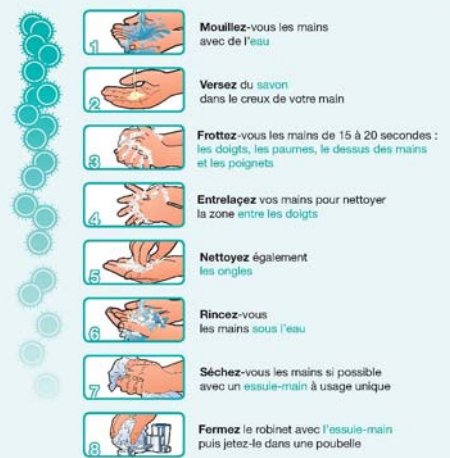
Pour former vos salariés

Rendez-vous sur www.inpes.fr/grippeAH1N1 ou sur notre site www.stsa.fr Vous aurez ainsi accès aux messages de prévention (affiches et vidéos officielles).

Modes de transmission



HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les gestes de chacun font la santé de tous



Consultez la [plaquette explicative](#) simplifiée



pour préparer un **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** en vous rendant dans la page prévention de notre site et consultez les [guides et repères du site interministériel](#) traitant des menaces pandémiques grippales (www.pandemie-

PRESTATION de STSA : Information, Prévention

Les symptômes de la grippe H1N1 sont les mêmes que ceux de la grippe saisonnière : Courbatures, fièvre à plus de 38° et signes respiratoires : toux, éternuements, gêne respiratoire. Sauf complication, tout rentre dans l'ordre au bout d'une semaine.

Tous les médecins de STSA sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche de prévention :

- Elaboration du plan de continuité ;
- Information du personnel ;
- Examens médicaux des salariés

Nous vous rappelons qu'un diaporama sur la grippe sera présenté lors de l'Assemblée générale de STSA le jeudi 10 septembre à partir de 17 heures.